

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

L'an deux mille dix-sept et le 3 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/46

Objet : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles – Transfert de propriété des équipements à Toulouse Métropole - gestion des services d'intérêt collectif dans le domaine de l'eau et de l'Assainissement

Vu le décret n°2014-1078 du 22 septembre 2014 portant création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Toulouse Métropole.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 43 de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), codifié à l'article L5217-5 alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de L'Union doit transférer, à Toulouse Métropole, la pleine propriété des équipements situés sur le territoire qui sont utilisés pour l'exercice des compétences transférées de plein droit.

Certains des équipements recensés, déjà mis à la disposition de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole par la Commune de L'Union, feront également l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de Toulouse Métropole en vertu de l'article L5217-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces transferts s'opèreront à titre gratuit.

Un tableau détaillant la consistance des équipements transférés à Toulouse Métropole est joint à la présente délibération.
Ainsi, la Ville de l'Union conservera les reliquats qui s'avèrent être sans usage pour la Métropole ou qui restent affectés à une compétence municipale.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Céder, à titre gratuit, à Toulouse Métropole, une série d'équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences conformément à la Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014,
- L'autoriser à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, de

- Céder, à titre gratuit, à Toulouse Métropole, une série d'équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences, dont le détail est libellé dans le tableau joint en annexe de la présente délibération, conformément à la Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le 10 MAI 2017
- Affiché le 10 MAI 2017

**LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DE L’AFFIRMATION DES METROPOLLES
TRANSFERT DE PROPRIETE DES EQUIPEMENTS A TOULOUSE METROPOLE**

**ANNEXE : TABLEAU DES EQUIPEMENTS TRANSFERES EN PLEINE PROPRIETE
COMMUNE DE L'UNION**

Compétence	Equipement	Adresse	Cadastre	Superficie
Gestion des services d'intérêt collectifs – domaine de l'eau	Station d'épuration de St Jean	Boulevard de Ratalens	BK 105p	1 060 m ² environ
			BK 106	5 560 m ²
	Poste de relevage des eaux usées « Saint Sauveur » STRROM	19 Route de Bessières	AO 115p	8 750 m ² environ
	Poste de relevage des eaux usées « ZI Violette »	Chemin de la Violette	AB 108	45 m ²
	Poste de relevage des eaux usées « Caussade » STRROM	Route de Bessières	AP 126	3 444 m ²
	Poste de relevage des eaux usées « Saint Pierre »	Rue de Cerbère	BC 337p	40 m ² environ
	Poste de relevage des eaux usées « Saint Caprais »	Avenue de Bayonne	BD 12p	40 m ² environ
	Poste de relevage des eaux usées « Pibouls »	Route de Bessières	AO 112p	40 m ² environ

